



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

17 décembre 2018

### Entrée en fonction de la constituante

**La constituante s'est réunie pour la première fois le lundi 17 décembre 2018 à l'occasion de sa séance constitutive. Placée pour son entrée en fonction sous la présidence du doyen d'âge Bernard Oberholzer (Appel citoyen, Monthey), la constituante a procédé à la validation des mandats de ses membres, puis à leur assermentation. Elle a également désigné son bureau transitoire. Il sera présidé par Jean Zermatten (Appel citoyen, Savièse). Ce bureau est notamment chargé de préparer le règlement d'organisation de la constituante.**

En préambule à leur séance constitutive, les membres de la constituante ont été accueillis dans la salle du Grand Conseil par le Conseil d'Etat in corpore. Un mot de bienvenue leur a été adressé par la présidente du Gouvernement, Esther Waeber-Kalbermatten, qui a notamment félicité les élus et les a remerciés de s'attaquer à cette tâche d'envergure que constitue la rédaction d'une nouvelle Constitution.

Elle a ensuite passé la parole à Frédéric Favre, chef du département en charge des institutions, qui a encouragé les membres de la constituante à faire appel, au cours de leurs travaux, aux représentants des différentes institutions valaisannes, pour recueillir un maximum d'informations, en débattre, puis prendre les décisions nécessaires pour dessiner le Valais de demain.

Le doyen d'âge Bernard Oberholzer a ensuite ouvert officiellement la session constitutive de la constituante, qu'il a présidée tout au long de la matinée. Dans son allocution d'ouverture, il a comparé la constituante à un ensemble musical de 130 membres s'apprêtant à écrire, à pleine voix et en toute harmonie, une partition qui sera jouée durant de nombreuses années.

La constituante a procédé à la validation des mandats de ses élus, sur la base des rapports relatifs à l'élection rédigés par le Conseil d'Etat et la commission de validation. Les membres de la constituante ont ensuite été assermentés.

Les treize membres du bureau transitoire, qui accomplira les formalités préparatoires en vue des travaux de la constituante, ont été désignés : Florence Carron Darbellay et Marius Dumoulin pour le PDCVr, German Eyer pour Zukunft Wallis solidarisch, umweltbewusst und sozial, Gaël Bourgeois pour le Parti socialiste et gauche citoyenne, Felix Ruppen pour le CVPO, Mélanie Follonier et Côme Vuille pour Valeurs libérales-radicales, Leander Williner pour le CSPO, Emilie Praz et Jean Zermatten pour Appel citoyen, Edmond Perruchoud pour l'UDC et Union des citoyens, Laurence Vuagniaux pour les Verts et citoyens et Michael Kreuzer pour le SVPO und freie Wähler. L'élection de ces personnes s'est effectuée tacitement, le nombre de candidats s'étant avéré égal au nombre de sièges à pourvoir.



Jean Zermatten a ensuite été nommé, également de manière tacite, président du bureau transitoire. Il a remercié les membres de la constituante pour leur confiance et rappelé les principales tâches du bureau transitoire : préparer le cahier des charges et organiser la mise au concours du poste de secrétaire général, soumettre un projet de règlement à l'assemblée plénière et enfin proposer un découpage des différentes thématiques qui devront être traitées. Le président du bureau transitoire a plaidé pour la collaboration au sein de la constituante, afin de répondre aux défis d'un monde en mutation, en rédigeant un texte novateur, moderne et adapté à chaque être humain, y compris les plus vulnérables.

La constituante dispose de quatre ans pour remettre au Conseil d'Etat un projet de nouvelle constitution.

**Personne de contact**

**Frédéric Favre**, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05